

DEC210659DR04

**Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1.** Délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale.

**Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 5.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 6.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



**Article 7.** Cette décision abroge la décision DEC201893DR04 du 19 octobre 2020.

**Article 8.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2021

Le délégué régional

Benoît FORÊT

